

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 6 décembre 2021

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.573

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 21 novembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « 1 - Qu'est-ce qui justifie le port du masque en zone verte alors que cela n'était pas le cas lorsque la situation était bien pire en termes de décès de la maladie (le masque était seulement en zones rouges, oranges et jaunes, et pas en tout temps), alors que les enfants n'ont encore à ce jour aucun décès dans leur groupe d'âge (on ne peut donc pas dire que la maladie est très dangereuse pour eux), et que la 4^e vague est vraiment loin de ce qu'on a pu observer lors des précédentes (nous avons actuellement une moyenne de 3 décès par jour à peu près)? Surtout avec 90% des personnes de plus de 12 ans vaccinées, l'immunité de groupe devrait avoir embarqué (à moins que le concept théorique de l'immunité de groupe soit erroné... ou que les vaccins covid ne soient pas efficaces en fin de compte). Dans tous les cas, il y a contractations et non-sens à l'intensification des mesures rendu à ce stade dans la pandémie. À ce que j'en ai lu, le gouvernement a la responsabilité de démontré la nécessité des mesures qu'il impose en cas d'urgence sanitaire. Je vous demanderais de bien vouloir apaiser mes inquiétudes avec des infos solides et convaincantes.

... 2

2 - Quelle documentation avez-vous pour confirmer que le port du masque est sécuritaire chez les enfants d'âge primaire et secondaire? Je vous demanderais ici les études précises qui ont été effectuées pour garantir aux parents inquiets qu'il n'y a pas d'impact au niveau de l'oxygénation chez nos enfants (un déficit d'oxygène pouvant entraîner une foule de problématiques à l'ensemble des organes vitaux), ni au niveau d'intoxications potentielles avec les matériaux et traces de produits contenus dans les masques ou avec le CO2 qui pourrait possiblement être réinspiré toute la journée. De ce que j'en ai lu, les autorités doivent démontrer que les mesures sont sécuritaires et qu'elles auront un bénéfice plus grand que les effets négatifs potentiels. S'il y a des effets négatifs potentiels, quels sont-ils (études sérieuses à l'appui, svp). On entend toutes sortes de choses de nos jours, et je trouve que (à part lyncher les 'antivax' sur la place publique) nos autorités font peu pour nous rassurer avec des faits. Attaquer ceux qui posent des questions ne fait que nous inquiéter davantage. La transparence serait bien plus rassurante.

3 - Quelles justifications le gouvernement a-t-il pour confirmer que le port du masque réduit la transmission et la contagion de virus (études sérieuses à l'appui, svp)? Il est à noter que l'information contenue sur les emballages des masques (ceux que j'ai consultés) ne donnent aucune information sur l'efficacité du masque pour bloquer les virus (on nomme les bactéries et particules... mais pas les virus). Plusieurs indiquent même que "le produit n'empêche pas la contamination avec les virus"» (*sic*).

Concernant le point 1 de votre demande, nous vous référons à l'avis du Directeur national de santé publique à ce sujet :

[Prévention de la transmission de la COVID-19 en période de déconfinement - Le port du couvre-visage et du masque de procédure \(gouv.qc.ca\)](https://www.inspq.gc.ca/publications/3158-propositions-mesures-ecoles-primaires-secondaires-transmission-covid19)

Concernant le point 2 de votre demande, pour le port du masque chez les jeunes, le tout est disponible sur le site Web de l'Institut national de santé publique :

<https://www.inspq.gc.ca/publications/3158-propositions-mesures-ecoles-primaires-secondaires-transmission-covid19>

Concernant le point 3 de votre demande, à propos de l'efficacité du masque, le tout est également disponible sur le site Web de l'Institut national de santé publique :

<https://www.inspq.gc.ca/publications/2972-couvre-visage-masque-medical-population-covid19>

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 1